



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ UFR UNIVERSAL FLUX REMOVER, AEROSOL

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit UFR UNIVERSAL FLUX REMOVER, AEROSOL

Numéro du produit MCC-UFR107

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur MICROCARE EUROPE BVBA
VEKESTRAAT 29 B11
INDUSTRIEZONE 'T SAS
1910 KAMPENHOUT, Belgium
Phone +32.2.251.95.05
Fax +32.2.400.96.39
EuroSales@microcare.com

Fabricant MICROCARE U.K. LTD
SEVEN HILLS BUSINESS CENTRE
SOUTH STREET, MORLEY
LEEDS, WEST YORKSHIRE, UK LS27 8AT
Tel: +44 (0) 113 3609019
mceurope@microcare.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence INFOTRAC 0 805 08 90 17 (FRANCE)
1-352-323-3500 (from anywhere in the world)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Santé humaine Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

Environnement Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

UFR UNIVERSAL FLUX REMOVER, AEROSOL

Physicochimique

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol et s'accumuler au fond des conteneurs. Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées. Le gaz ou les vapeurs déplacent l'oxygène disponible pour respirer (asphyxiant).

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

RCH001a Réserve aux installations industrielles.

Mentions de mise en garde supplémentaires

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Trans-1-chloro-3,3,3-trifluoropropène (trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropene)	60-100%
Numéro CAS: 102687-65-0	
Classification	
Press. Gas (Liq.) - H280	
Aquatic Chronic 3 - H412	
TRANS-1,3,3,3-TETRAFLUOROPROP-1-ENE	10-30%
Numéro CAS: 29118-24-9	Numéro CE: 471-480-0
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-0000019758-54-0000
Classification	
Press. Gas (Liq.) - H280	
ÉTHANOL (ETHANOL)	1-5%
Numéro CAS: 64-17-5	Numéro CE: 200-578-6
Classification	
Flam. Liq. 2 - H225	

UFR UNIVERSAL FLUX REMOVER, AEROSOL

MÉTHANOL (METHANOL)	<1%
Numéro CAS: 67-56-1 Numéro CE: 200-659-6	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 STOT SE 1 - H370	
MÉTHYLISOBUTYLACÉTONE	<1%
Numéro CAS: 108-10-1 Numéro CE: 203-550-1	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 4 - H332 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335	
ACÉTATE D'ÉTHYLE (ETHYL ACETATE)	<1%
Numéro CAS: 141-78-6 Numéro CE: 205-500-4	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

Composition

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.
Inhalation	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau soigneusement à l'eau.

UFR UNIVERSAL FLUX REMOVER, AEROSOL

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

Inhalation Irritation des voies respiratoires supérieures. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol et s'accumuler au fond des conteneurs. Le gaz ou les vapeurs déplacent l'oxygène disponible pour respirer (asphyxiant). Une inhalation prolongée ou excessive peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Diarrhée. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication. Les fumées issues du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation.

Contact cutané Irritation cutanée. Ce produit est rapidement absorbé par la peau et peut provoquer des symptômes similaires à ceux de l'ingestion.

Contact oculaire Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur. Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques. Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur.

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de carbone. Un feu ou une haute température crée : Composés carbonylés. Acides minéraux.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Des contenants aérosol en explosion peuvent être projetés du feu à grande vitesse.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

UFR UNIVERSAL FLUX REMOVER, AEROSOL

Précautions pour la protection de l'environnement Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Prévoir une ventilation suffisante. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Éviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Éliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques. Conserver hors de la portée des enfants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

Reference to other sections. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Trans-1-chloro-3,3,3-trifluoropropène (trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropene)

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): 800 ppm

ÉTHANOL (ETHANOL)

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m³

MÉTHANOL (METHANOL)

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 200 ppm 260 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m³

*

MÉTHYLISOBUTYLACÉTONE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 83 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 208 mg/m³

ACÉTATE D'ÉTHYLE (ETHYL ACETATE)

UFR UNIVERSAL FLUX REMOVER, AEROSOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 400 ppm 1400 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

Trans-1-chloro-3,3,3-trifluoropropène (trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropene) (CAS: 102687-65-0)

Commentaires sur les composants	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1779 mg/m ³
DMEL	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 379 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Aucune ventilation particulière requise. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.
Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Alcool polyvinylique (PVA). Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré).
Autre protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination. Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.
Mesures d'hygiène	Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Protection respiratoire	Compte tenu de la taille de l'emballage, le risque est considéré comme minime. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol et s'accumuler au fond des conteneurs. Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air dans des espaces confinés ou peu ventilés. Porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque intégral.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol. Liquide. Gaz
Couleur	Liquide limpide. Incolore.
Odeur	Légère.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Non applicable.
Point de fusion	Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	19°C/66°F @ 101.3 kPa

UFR UNIVERSAL FLUX REMOVER, AEROSOL

Point d'éclair	Non applicable. Le produit n'est pas inflammable.
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	1.91 kPa @ 20°C
Densité de vapeur	>1
Densité relative	1.24
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.

Global Warming Potential (GWP)

Surface tension

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	100%
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatil	Ce produit contient au maximum 59 g/litre de COV.
Heat of vaporization (at boiling point), cal/g (Btu/lb)	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

UFR UNIVERSAL FLUX REMOVER, AEROSOL

Possibilité de réactions dangereuses Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Chauffer peut générer les produits suivants: Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques. Hydrocarbures halogénés. Fluorure d'hydrogène (HF). Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 50 384,18

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 151 152,54

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 1 511,53

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 251,92

Inhalation Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Toux. Difficulté à respirer.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

Contact cutané Le produit a un effet de délipidation de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Symptômes Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Nausées, vomissements.

Informations toxicologiques sur les composants

Trans-1-chloro-3,3,3-trifluoropropène (trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropene)

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Aucune information disponible.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Aucune information requise.

UFR UNIVERSAL FLUX REMOVER, AEROSOL

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ gaz ppmV) 120 000,0

Espèces Rat

ETA inhalation (gaz ppm) 120 000,0

Inhalation Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Toux. Difficulté à respirer.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

Contact cutané Le produit a un effet de délipidation de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Symptômes Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Nausées, vomissements.

TRANS-1,3,3,3-TETRAFLUOROPROP-1-ENE

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 965,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 965,0

ÉTHANOL (ETHANOL)

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 20 000,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 20 000,0

MÉTHANOL (METHANOL)

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Acute Tox. 3 - H301 Toxique en cas d'ingestion.

ETA orale (mg/kg) 100,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Acute Tox. 3 - H311 Toxique par contact avec la peau.

ETA cutanée (mg/kg) 300,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Acute Tox. 3 - H331 Toxique par inhalation.

UFR UNIVERSAL FLUX REMOVER, AEROSOL

**ETA inhalation (vapeurs
mg/l)** 3,0

**ETA inhalation
(poussières/brouillards
mg/l)** 0,5

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires
graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in
vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la
reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la
reproduction -
développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT STOT SE 1 - H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .
un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT
rép.** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

UFR UNIVERSAL FLUX REMOVER, AEROSOL

Inhalation	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Perte de conscience. De fortes concentrations peuvent être fatales.
Ingestion	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Peut provoquer des lésions internes sévères.
Contact cutané	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur.
Contact oculaire	Aucun symptôme particulier connu.
Voie d'exposition	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
Organes cibles	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

Trans-1-chloro-3,3,3-trifluoropropène (trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropene)

Écotoxicité Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

MÉTHANOL (METHANOL)

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

Trans-1-chloro-3,3,3-trifluoropropène (trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropene)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson , : , Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
CL₅₀, 96 hours: 38 mg/l mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 82 mg/l, Invertébrés d'eau douce

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 106.7 mg/l, Algues d'eau douce
NOEC, 72 heures: 115 mg/l, Algues d'eau douce

TRANS-1,3,3,3-TETRAFLUOROPROP-1-ENE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: >160 mg/l, Daphnia magna

ÉTHANOL (ETHANOL)

UFR UNIVERSAL FLUX REMOVER, AEROSOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: >10,000 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 7,800 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	, 96 heures: 1000 mg/l, Algues d'eau douce

MÉTHANOL (METHANOL)

Toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: >100 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: >10000 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

Trans-1-chloro-3,3,3-trifluoropropène (trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropene)

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

TRANS-1,3,3,3-TETRAFLUOROPROP-1-ENE

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

ÉTHANOL (ETHANOL)

Persistance et dégradabilité Le produit devrait être biodégradable.

MÉTHANOL (METHANOL)

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

Trans-1-chloro-3,3,3-trifluoropropène (trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropene)

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Kow: 2.09

UFR UNIVERSAL FLUX REMOVER, AEROSOL

ÉTHANOL (ETHANOL)

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

MÉTHANOL (METHANOL)

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage : -0.77

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des substances volatiles qui peuvent se répandre dans l'atmosphère.

Informations écologiques sur les composants

Trans-1-chloro-3,3,3-trifluoropropène (trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropene)

Mobilité Pas de données disponibles.

ÉTHANOL (ETHANOL)

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

MÉTHANOL (METHANOL)

Mobilité Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

Trans-1-chloro-3,3,3-trifluoropropène (trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropene)

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. Pas de données disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Le produit contient une substance qui a un potentiel de formation d'ozone photochimique.

Informations écologiques sur les composants

Trans-1-chloro-3,3,3-trifluoropropène (trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropene)

Autres effets néfastes Aucun connu.

MÉTHANOL (METHANOL)

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

UFR UNIVERSAL FLUX REMOVER, AEROSOL

Information générale	Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950
N° ONU (ADN)	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.2
Code de classement ADR/RID	5A,5O
Etiquette ADR/RID	2.2
Classe IMDG	2.2
Classe/division ICAO	2.2
Classe ADN	2.2

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	None
Groupe d'emballage (IMDG)	None
Groupe d'emballage (ICAO)	None
Groupe d'emballage (ADN)	None

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

UFR UNIVERSAL FLUX REMOVER, AEROSOL

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 3

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Document d'orientation Workplace Exposure Limits EH40.
Introduction to Local Exhaust Ventilation HS(G)37.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

États-Unis (TSCA)

Oui

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 01/06/2021

Révision 43

Remplace la date 21/05/2021

Numéro de FDS AEROSOL - UFR107

Statut de la FDS Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

UFR UNIVERSAL FLUX REMOVER, AEROSOL

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.